

Motion 1814

Construisons l'avenir, bâtissons et rénovons des bâtiments économes en énergie

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le réchauffement climatique mondial ;
- l'urgence d'une mise en place d'une politique énergétique efficace permettant de diminuer d'au moins 30 % nos émissions de CO₂ d'ici l'an 2020 ;
- l'importance du secteur du bâtiment dans l'utilisation de l'énergie, représentant près de 45 % de l'énergie utilisée en Suisse ;
- le gaspillage de l'énergie utilisée actuellement dans le domaine bâti ; on estime le potentiel d'économies d'énergie dans ce secteur à 50 % au moins ;
- les techniques de construction et de rénovation à haute efficacité énergétique connues et maîtrisées, qui ont fait leurs preuves partout ailleurs en Suisse ;
- l'acceptation en votation populaire le 16 décembre 2007 des normes énergétiques pour les bâtiments publics, à 96 % des votants ! ;
- la diminution très sensible des charges pour les locataires ;
- la révision du droit du bail dès le 1^{er} janvier 2008 qui permet de répercuter sur le loyer les travaux d'amélioration énergétique (art.14 OBLF),

invite le Conseil d'Etat

- à mettre tout en œuvre pour obtenir une politique énergétique efficace dans le domaine de la construction et de l'habitat ;
- à modifier, en conséquence de la loi sur l'énergie, la loi sur les constructions et installations et leurs règlements d'application afin d'y fixer des objectifs ambitieux ;
- à introduire un standard de haute performance énergétique (HPE) pour toutes les nouvelles constructions, en visant 108 MJ/m²/an ;
- à introduire un standard de performances énergétiques élevées lors de rénovations importantes, en visant 288 MJ/m²/an.